

STOP ACTIONS

Lors de cette séance, plusieurs résolutions seront mises au vote, dont la résolution N°30 sur le prolongement du dispositif d'Intéressement Long Terme (ILT) réservé aux 800 plus hauts cadres du groupe.

Ce mécanisme de «stock-option» amélioré est proposé, cette année encore, à l'initiative exclusive du Conseil d'Administration. Il prévoit une distribution d'actions gratuites pour plusieurs dizaines de millions d'euros.



Pour exemple dans ce cadre, le 24 mars dernier, 14 466 actions ont été attribuées au nouveau DG Safran par le Conseil d'Administration.

(art. 6.6.4 du document d'enregistrement universel 2020 - inSite)



Certains continuent de s'enrichir dans un contexte de modération salariale, de suppressions de postes, de Ruptures Conventionnelles Collectives et de remise en cause des conditions de travail.

REPARTITION DES RICHESSES

Cette politique injuste et indécente qui consiste à mutualiser les pertes et concentrer sur quelques-uns les profits doit cesser. L'État, qui a participé à hauteur de 250 millions d'euros au maintien des résultats et des emplois, devrait s'opposer à l'utilisation de cet argent au travers du versement d'ILT.

Pour notre syndicat cette résolution doit être rejetée. Au nom de la responsabilité sociétale affichée par la direction Safran, ce système doit être définitivement aboli.

Ce 26 MAI, la CGT appelle à défendre une autre répartition des richesses qui doit être négociée au profit de l'ensemble des salariés.

www.cgtsafran.com



contact@cgtsafran.com